



Règlement de l'Open Rapide Chanceaux 18 Mai 2025

Article 1 : Informations générales

Le club d'Echecs « **Apprentissage Echecs CHANCEAUX** » de Chanceaux sur Choisille organise un tournoi d'échecs rapide **homologué FIDE** ouvert à toutes les catégories sportives de licenciés de la FFE ou de la FIDE.

Ce tournoi se tiendra pour la première fois le dimanche 18 mai 2025 à la **Salle des Loisirs** de Chanceaux sur Choisille.

Les conditions sanitaires en vigueur à cette date s'appliqueront.
Les participants sont censés avoir lu et accepté le présent règlement.

Article 2 : Règles du jeu applicables

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023.

L'annexe A des Echecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.5 s'applique à l'ensemble de la manifestation.

Article 3 : Appariements

Les appariements sont réalisés au système suisse avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente. Il n'y a pas d'accélération à l'aide de points fictifs.

Article 4 : Cadence de jeu

La cadence retenue est de **15 minutes + 10 sec** par coup pour toute la partie. C'est une cadence rapide sans obligation de noter les coups.

Article 5 : Date et Horaires des rondes

Le tournoi se déroule sur 7 rondes. Voici les horaires prévus :

Accueil des joueurs	8h30 – 9h30	Dimanche 18 Mai 2025
Début de la ronde 1	9h30 précises	
Pause repas	12h30 - 13h45	
Début de la ronde 4	14h00	
Remise des prix	18h00	

Article 6 : Classement général de l'Open

Le classement est établi au nombre de points selon le barème ci-dessous :

Victoire : 1
Partie nulle : 0,5
Perte : 0

En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre suivant :

- 1) Buchholz Tronqué
- 2) Nombre de victoires
- 3) Performance.

Pas de bye possible. Il est possible de s'absenter une ronde en marquant 0 après avoir **prévenu les arbitres**. Ne pas se présenter lors d'une ronde sans avoir prévenu les arbitres signifie quitter le tournoi et renoncer à tout prix.

Article 7 : Prix - Récompenses

La liste des prix sera affichée avant la ronde 4. Les prix ne sont pas cumulatifs et il est souhaitable d'être présent physiquement à la remise des prix.

3 prix au classement général

Premier 160

Deuxième 120

Troisième 80

+ des prix sous forme de coffrets de produits locaux (bières, vin)

1 prix par catégorie Elo (< 2000, < 1800, < 1600, < 1400) 40 € par prix

1 prix par catégorie jeune 40 € par prix (U16,U14,U12,U10,U8)

1 prix féminin 80 €

Article 8 : Propositions de parties nulles

Les règles du jeu d'échecs de la FIDE s'appliquent. Pas de contraintes pour les propositions de nulles.

Article 9 : Forfaits

Le forfait sera prononcé pour tout joueur qui ne se sera pas présenté à l'échiquier 10 minutes après le lancement de la ronde. Tout joueur qui perd par un forfait injustifié une ronde ne sera pas apparié à la suivante et quittera le tournoi.

Article 10 : Usage du téléphone portable et des équipements électroniques

Il est rappelé aux joueurs et aux spectateurs qu'aucun téléphone ou équipement électronique allumé n'est autorisé dans la salle de jeu **même hors des parties**. Tout équipement électronique ou téléphone devra rester rangé et éteint dans un sac. Toutefois, la prise de photos peut être autorisée à titre exceptionnel ; toute personne désirant prendre des photos pendant le tournoi devra obtenir l'autorisation de l'arbitre principal du tournoi.

Lors d'une partie en cours, si le téléphone ou l'équipement électronique d'un des joueurs sonne ou vibre, celui-ci perd immédiatement la partie. Il peut bien sûr poursuivre le tournoi.

Article 11 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré par Olivier Potaux (Arbitre Fédéral Open 1), Olivier Sorel (Arbitre Club) et Lucas Sorel (Arbitre Jeune)

Article 12 : Procédure d'appel

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger par écrit son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à la Commission d'appel fédérale.

Article 13 : Inscriptions et Pré-inscriptions

Le nombre de participants est limité à 160 joueurs. Il est possible de s'inscrire via le lien helloAsso présent sur l'affiche du tournoi, sur le site internet du club et sur le site de la FFE. Il est possible de contacter l'organisation du tournoi par courriel à apprentissageechecschanceaux@gmail.com et d'envoyer son règlement avant le 16 Mai 2025. Les inscriptions seront closes dès 160 joueurs et au plus tard le 16 Mai à 18h00.

Pas d'inscription possible le jour-même.

Les tarifs sont de :

- 12€ adulte et 6 € (<18ans)
- La participation est gratuite pour les MF, MI et GMI.

IMPORTANT : Une licence A ou B en cours de validation pour la saison en cours (01/09/2024 - 31/08/2025) est obligatoire.

Article 14 : Promotion et publicité de l'évènement

Les joueurs autorisent l'organisateur à publier dans le cadre de ses activités de communication des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.

Article 15 : Contacts et renseignements complémentaires

- Vincent Genre : 06.70.38.37.07, apprentissagechanceauxechecs@gmail.com
- Olivier Potaux : 06 66 27 20 99, olivier749@gmail.com

L'inscription vaut acceptation du règlement.

L'organisateur

Vincent GENRE

L'arbitre Principal

Olivier POTAUX